

DEPARTEMENT

D'ILLE et VILAINE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT**ARRONDISSEMENT**

de RENNES

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CANTON

de BRUZ

N°95/2024**COMMUNE DE****CHARTRES-DE-
BRETAGNE**CONVOCAZION
3 décembre 2024

L'an deux Mil vingt-quatre, le 9 décembre, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 3 décembre 2024 conformément à l'Article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENT(E)(S)

19

PRESENT(E)(S) :

M. BONNIN Philippe – M. GEFFROY Patrick – Mme POULAIN Florence – M. LOUIS Jean-Marc – Mme JOALLAND Dina- Mme LOUIS Marie-Micheline - M. BABOUR Mokrane – Mme KOUBA Maryline - M. DANGE Roger – Mme BOUCHERON Patricia - M. GIRAUD Paul – Mme BLANCHET Annick – Mme BONNET Catherine – M. GAUTIER Roger – Mme BENTZ Nathalie- Mme VANNIER Véronique (arrivée à 18h50) – Mme GLAZIOU Héléne - M. BOSSARD Emmanuel – Mme HANANE Ghizlane

**ABSENT(E)(S)
EXCUSE(E)(S) AVEC
POUVOIR(S)**

1

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIRS :

M. LE BORGNE David donne pouvoir à M. GIRAUD Paul

**ABSENT(E)(S)
EXCUSE(E)(S)**

2

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S):

M. MUTSHE Jean-Pierre – Mme BOSSARD Anne-Laure

ABSENT(E)(S):**ABSENT(E)(S)**

Mme HANANE Ghizlane

Avenant à la convention conclue avec Orange en 2018 en vue de l'installation d'une nouvelle antenne téléphonique

DU 9 décembre 2024

N°95/2024

3.3

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le

ID : 035-213500663-20241216-DEL95_2024-DE

Avenant à la convention conclue avec Orange en 2018 en vue de l'installation d'une nouvelle antenne téléphonique

Un mandataire d'Orange/Totem France a sollicité, par un courrier datant de novembre 2023, la réalisation d'un avenant au bail signé le 1^{er} février 2018 par Orange et la commune de Chartres-de-Bretagne portant sur l'occupation de la parcelle cadastrée AE 38 situé au lieu-dit Le Pré Marcel-Les champs rond en vue de la réalisation des équipements techniques nécessaires au fonctionnement de l'antenne téléphonique.

L'objet de l'avenant est d'étendre l'emprise louée afin de pouvoir réaliser les équipements techniques nécessaires à l'installation d'une antenne SFR. Lesdits équipements ont fait l'objet d'une décision de non-opposition à déclaration préalable en date du 30 août 2024.

L'emprise actuelle louée s'élève à 66,75 m². Le projet d'extension est de 10 m², portant la surface totale louée à 76,75 m². Le montant actuel du loyer est de 4 000 euros annuels. Compte-tenu de l'élargissement de la surface occupée, une révision proportionnelle du montant du loyer le porterait à hauteur de 4 600 euros.

Le loyer au m² actuel pratiqué pour la parcelle est de 59,92 €/m².

Les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

- **Acceptent les termes de l'avenant à la convention ;**
- **Autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention.**

P.C.C.- Suivent les signatures
Le Maire

Philippe BONNIN

